

ANNONCES.

IMMEUBLES A VENDRE.

Etude de M. REUFLET, notaire à Ascq.

ANNAPPES,

Dans les jardins et prairies appartenant à M. Adrien, baron de Brigode,

QUANTITÉ CONSIDÉRABLE

DE

BELLES HERBES

De bonne qualité,

A VENDRE, par portions,

A crédit, moyennant caution solvable.

Le lundi 23 juin 1856, à onze heures du matin, M. REUFLET, notaire à Ascq, procédera publiquement, au plus offrant et dernier enchérisseur, à la vente desdites herbes.

L'assemblée dans la cour du château.

Kedit M. REUFLET est chargé de cette vente. (117)

Etudes de M. MAS et JULES DESROUSSEAUX, notaires à Lille.

LILLE,

Rue des Trois-Molettes, 37,

UNE MAISON

A usage de marchand, solidement construite,

A vendre

Sans charge de bail, sur la mise à prix acceptée de 3,425 francs.

Le lundi 23 juin 1856, à trois heures de relevée, en l'étude de M. Mas, sise rue du Molinel, N.° 42, et par son ministère, il sera procédé à l'adjudication définitive de ladite maison. (118)

Etude de M. MEUNIER, notaire à Lille.

Le mercredi 25 juin 1856, à trois heures de relevée, M. MEUNIER, notaire à Lille, vendra en son étude, sise rue de l'Hôpital-Militaire, 39, en une seule adjudication qui sera définitive :

1.° UNE MAISON sise à Lille, rue de la Haloterie, N.° 37, occupée par M. Lefebvre, moyennant un loyer annuel de 264 fr.

2.° UNE MAISON sise à Lille, rue de la Haloterie, N.° 39, occupée par M. Duthoit, moyennant un loyer annuel de 264 fr.

3.° Et UNE MAISON sise à Deulemont, ruelle de la Pierre, près du cabaret Saint-Georges, occupée par M. veuve Boine et ses enfants. (119)

Etudes de M. DESMOTTES et LEFEBVRE, notaires à Lille.

BIEN PATRIMONIAL.

GENECH,

95 ares 95 centiares de TERRES,

en deux parties,

A VENDRE en une seule adjudication.

Le mercredi 25 juin 1856, à quatre heures de relevée, en l'étude de M. DESMOTTES, sise rue Royale, 74, il sera procédé à la vente de :

1.° 48 ares 73 centiares de LABOUR, tenant du levant à la carrière du Riez-du-Jonquoy, et d'autres sens à MM. Demadre et Heddebault, occupés sans bail par Debuchy, au loyer de 22 francs, outre les impôts ;

2.° Et 17 ares 22 centiares de LABOUR, au Chêne-Corbeau, tenant à MM. les comtes de Ste-Aldegonde, occupés sans bail par Lefebvre, au fermage de 27 francs, outre les impôts. (120)

Etude de M. BRICE, notaire à Radinghem.

Jeudi 26 juin 1856, à quatre heures après midi, dans la salle de la mairie d'Haubourdin, il sera vendu, en une seule adjudication qui sera définitive, en totalité ou par parties (bien patrimonial) :

LA MADELEINE, au hameau de Berkem, 4 HECTARES 77 ares 18 centiares de très bonnes TERRES EN LABOUR, propres à recevoir des constructions et à faire des briques, occupés par M. Desmazières, fabricant de sucre, jusqu'au 1.° octobre 1856, au fermage annuel de 790 fr. divisés en trois parties.

M. BRICE, notaire à Radinghem, est chargé de cette vente. (121)

Etude de M. Louis COCHEZ, Notaire à Ronchin, route de Douai.

HALLUIN,
8 HECTARES

73 ares 23 centiares

DE

TERRES EN LABOUR

PRAIRIE

ET TERRAINS PROPRES A BATIR,

TROIS

BELLES MAISONS

Nouvellement construites, avec jardin,

UN LIEU-MANOIR

A USAGE DE PETITE FERME,

ET

DEUX MAISONS

A USAGE DE JOURNALIERS,

A VENDRE.

L'adjudication, en une seule criée, aura lieu à Lille, rue de Paris, 136, le mercredi 25 juin, à deux heures précises après midi, par le ministère de M. COCHEZ, notaire à Ronchin.

DÉSIGNATION SOMMAIRE.

I. Section de la Lys.

Un lieu-manoir nommé la Vieille-Cour, et 2 hectares 65 ares 79 centiares de terre en labour et prairie de la Lys, en quatre parties, occupés par Chombart frères, la veuve Acquette et Alex. Pollet, suivant baux expirant par partie le 1.° octobre 1859, et pour le surplus le 1.° octobre 1863.

II. Section du Colbras.

1 hectare 59 ares 50 centiares de terre en labour, en trois parties, occupés par la veuve Guillaume Dal, Jean-Baptiste Duquesne et Louis-Lecomte, sans bail expirant le 1.° octobre 1860.

III. Section dite du Village, sur la Place, près l'Eglise.

Trois belles maisons avec jardin, l'une occupée par M. Louis Dassonville, au loyer de 260 fr. une autre par M. Phalempin, au loyer de 275 fr., et la troisième par M. Antoine Lemette, au loyer de 360 fr.

Rue dite derrière les Ecoles.

Deux maisons à usage de jardiniers, occupées sans bail par la veuve Drouart et Louis Hampe, au loyer de 4 fr. 50 centimes par mois, pour chacune.

A front de la rue Saint-Hilaire, de la carrière du Prince, de la rue des Ecoles, de la carrière des Vingt-Ballots et d'un chemin derrière la rue Ecoles.

Terrains propres à bâtir et terres en labour, d'une contenance de 3 hectares 17 ares 58 centiares, en deux parties, lesquelles seront subdivisées en plusieurs lots; le tout occupé par Amand Desreumaux, Eugène Quiévrin, la veuve Odou et la veuve Beugue.

IV. Section du Mont.

70 ares 84 centiares de terre en labour et prairie, au centier du Mont, propres aussi à bâtir, occupés par la veuve Delecambre, suivant bail expirant le 1.° octobre 1861.

V. Près de la drève de M. de la Granville.

12 ares 17 centiares de terrain, tenus en arrentement perpétuel par Degrave et Vanoverscheld.

S'adresser pour tous renseignements, audit notaire COCHEZ, dépositaire des titres et du plan des propriétés.

Voir les affiches pour plus amples détails. (108)

Etude de M. GRULOY, notaire à Lille, rue d'Amiens 3.

WAMBRECHIES,

Lieu dit le Colombier, canton de Lille,

UNE FERME

ET

6 HECTARES 66 ares 95 centiares

D'EXCELLENTE

TERRES en labour,

VERGER ET JARDIN,

A vendre

(En totalité ou par parties).

Par adjudication, en l'étude dudit notaire GRULOY, le mercredi 9 juillet 1856, à trois heures après midi.

Ladite propriété est divisée en six parties. Cette ferme et les terres qui en dépendent sont occupées par les époux Ghestem-Lesaffre, pour neuf ans à partir du 1.° octobre 1852 pour

NOUVELLE INVENTION

ADMISE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE.

PANOGRAPHIE

PORTRAITS INALTÉRABLES

SUR TOILE

SANS AUCUN MIROITAGE.

Les portraits obtenus par ce nouveau procédé se font instantanément, et sont supérieurs à tout ce qui a paru jusqu'à ce jour.

Ils sont en outre garantis inaltérables. Les tons noirs sont d'une grande vigueur et les blancs remarquables par le velouté de leurs détails. Enfin, ce système offre réellement une reproduction de la nature; les portraits sont d'une ressemblance complète, ceux des dames surtout que le daguerrotypage et la photographie laissent si imparfaits, ont une finesse d'exécution très-remarquable.

On opère tous les jours de 7 heures du matin à 7 heures du soir.

S'adresser à Roubaix, rue du Vicil-Abreuvoir, N.° 5, au premier.

(ENTRÉE PARTICULIÈRE).

Un choix complet d'épreuves est à la disposition des amateurs.

N. B. — M. WILLEMS se rend à domicile. — Ecrire à l'adresse ci-dessus. (126)

les terres en labour, et à partir du 13 mars suivant pour les bâtiments, jardin et verger, au fermage annuel de 800 francs, susceptible d'augmentation, les impôts, l'entretien des bâtiments, la prime d'assurance et deux couples de poulets.

S'adresser pour tous autres renseignements audit notaire. (122)

Etude de M. GRULOY, notaire à Lille, rue d'Amiens, 3.

A VENDRE OU A LOUER, pour en jouir de suite, un JARDIN AVEC BATIMENT en parfait état, situé à Wazemmes, faubourg de la Barre, dans l'enclos du jardin du Prévot, N.° 15. S'adresser audit notaire. (123)

A VENDRE OU A LOUER

Ancienne

AUBERGE

Avec grandes écuries et remises propres à tout usage, grand jardin, etc.; le tout de la contenance de 35 ares environ, située à Moulins-Lille, rue de Douai, 27. S'adresser pour les conditions, même rue, 35. (124)

AVIS DIVERS.

Apprentis On demande des apprentis sachant lire et écrire. Ils seraient rétribués de suite. S'adresser au bureau de ce journal.

Contre-Maitre. On demande un bon contre-maitre pour une filature de laines. Réponse cachetée au bureau de ce journal, sous lettres A. B. C. (127)

AVIS A MM. LES FILATEURS.

On trouve chez M. LONGUÉPÉE-MONNIER, rue Saint-Georges, 38, à Roubaix, un nouveau genre de

BURETTES à pistons,

Pour l'emploi des huiles.

Outre l'avantage précieux d'être inversables, ces Burettes offrent une grande économie attendu que la distribution de l'huile se fait avec une précision qu'on n'avait pas trouvée jusqu'à ce jour. (128)

VILLE DE ROUBAIX.

ADJUDICATION

De l'habillement des Agents de police, des Gardes-Champêtres et des Employés de l'Octroi, en 1856.

Le Conseiller municipal faisant fonctions de Maire de la ville de Roubaix, donne avis que, le lundi 30 juin courant, à 11 heures du matin, il procédera, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, à l'adjudication au rabais et à l'extinction des feux, après le dépôt des soumissions,

de la fourniture ci-dessus indiquée et dont le détail suit :

Pour les agents de police :

Quatorze redingotes, quatorze pantalons et quatorze képis, en drap bleu impérial.

Pour les gardes-champêtres :

Trois redingotes, trois pantalons et trois képis, en drap vert-dragon.

Ces deux fournitures formeront l'objet d'une adjudication.

Pour les employés de l'octroi :

Quinze tuniques en drap vert-dragon, dix-sept pantalons en drap bleu hussard avec bandes vertes; dix-sept képis en drap, même bleu.

Cette fourniture sera adjugée séparément. Les soumissions seront reçues à la Mairie jusqu'à l'heure de l'adjudication.

Roubaix, 12 juin 1856.

114)

TIERS-BONTE.

TUYAUX pour drainer les terres.

S'adresser à M. C. DELASSUS, fabricant de pannes et carreaux, à Merville. (105)

MATÉRIEL AGRICOLE perfectionné.

BARLET & C. ^{ie}

Rue Lafayette, N.° 55, à Paris.

PRIX COURANT

Des Charrues Armelin et des Pièces de rechange, prises à Paris.

N. 1. Charrue à un collier, poids 40 kil.	35
Barre (pointe mobile) en fer et acier.	5
Sep en fonte	2 25
Étauçon, id.	2
Avant-corps, id.	4
Versoir, id.	3
Soc, id.	90
N. 2. Charrue à deux colliers, poids 65 kil.	50
Contre en fer forgé	6
Barre en fer et acier	3 75
Sep en fonte	3
Étauçon, id.	7
Avant-corps, id.	6
Versoir, id.	1 50
Soc, id.	35
Avant-train en fer et en fonte	70
N. 3. Charrue à quatre colliers, poids 90 k.	75
Contre en fer forgé	6 25
Barre en fer et acier	5 25
Sep en fonte	4 25
Étauçon, id.	11
Avant-corps, id.	8 75
Versoir, id.	2
Soc, id.	40
Avant-train en fer et en fonte	12
Versoir pour défoncer	95
Charrue N. 2, tourne-oreille	95
Charrue N. 2, double	95

Les expéditions sont faites par la voie indiquée par le commettant, ou, à défaut d'instructions, au mieux de ses intérêts. L'emballage se fait en paille pour les localités rapprochées de Paris, ou non sujettes à beaucoup de déchargements et rechargements; en caisse pour autres. La valeur de l'envoi et l'emballage suivent en remboursement, à moins que le demandeur n'ait envoyé le montant de sa demande en valeurs sur Paris, ou indiqué une référence suffisante. (113)

Le propriétaire-gérant, J. REBOUX.

ROUBAIX, IMP. DE J. REBOUX.